



Renseignement sur la vente d'un bien avec heritier

Par **tigrou0473**, le 11/12/2013 à 12:29

bonjour

ma mere vend son bien immobilier, apres le deces de mon pere , mon pere ayant 3 enfants de son premier mariage , herite d'un partie de la vente de la maison , mais attention la maison a ete construite apres son mariage avec ma mere , qui n'a rien avoir avec les 3 autres enfants , mais ne peuvent etre annuler de l'heritages ils ont le droit a 1/8 de la valeur vendu ,

ma question

sur les enfants , 2 ne reponde , ne renvoyes pas le compromis de vente , du bien , sachant que nous sommes 5 a signe , doit obligatoirement avoir toutes les signatures du compromis de vente , avant de signe l'acte de vente , ou pouvons nous signe l'acte finale , tout en sachant que nous sommes majoritaires a avoir signe , le compromis , de vente , du bien ? en l'attente d'une reponse de votre part , veuillez croire , monsieur , madame , en mes sincereres salutations